



ASSOCIATION FORCE OUVRIERE CONSOMMATEURS

HISTORIQUE

L'AFOC a été créée en 1974 par la Confédération CGT-FO afin d'élargir son action de défense des intérêts collectifs des salariés au domaine de la consommation et du logement. Ceux-ci sont assurés de l'appui de l'association dans leurs choix de consommateurs aux meilleures conditions économiques et juridiques.

En plus de son agrément en tant qu'association de défense des consommateurs, l'AFOC bénéficie de la "reconnaissance spécifique" attribuée par les pouvoirs publics.

L'AFOC est également représentative au plan national en matière de défense des locataires.

Depuis sa création, elle s'est engagée pour lutter contre la vie chère puis contre la pollution ainsi que dans le domaine bancaire : lutte contre le surendettement (depuis 1989), gratuité des chèques (à partir de 1995).

Elle a également beaucoup travaillé sur les abus et sur le manquement à l'information des consommateurs en luttant contre la contrefaçon, en dénonçant les clauses abusives dans les contrats de consommation ou en appelant de ses vœux le recours à la publicité comparative.

AUJOURD'HUI

L'AFOC entend :

- Faire respecter et progresser les droits des consommateurs et des locataires,
- Défendre et préserver le pouvoir d'achat des consommateurs et des locataires,
- Contribuer à une information plus transparente, en matière de qualité, sécurité et de prix des produits et services,
- Exiger un contrôle strict et continu des conditions sociales et environnementales de leur production, distribution et commercialisation,
- Participer à l'amélioration du cadre de vie des consommateurs et des locataires, du parc social comme du parc privé,
- Défendre le modèle républicain, fondé sur des services publics offrant des services de qualité, accessibles à toutes et tous,
- Agir dans un esprit de solidarité et d'indépendance.

DOMAINE D'INTERVENTION

Alimentation : Représentation des consommateurs au sein des instances de concertation.

Automobile : Défense des consommateurs lors de litiges avec les constructeurs, les concessionnaires et les garagistes.

Finances : Tarifs bancaires, commercialisation des produits financiers, crédit, surendettement, contrats d'assurances.

Logement : Défense des droits des locataires du logement social et du parc privé (hausse des loyers et des charges, dépôt de garantie). Copropriété : règlement des litiges. Immobilier : construction de logements individuels, travaux.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication : Défense et représentation des consommateurs dans les secteurs de la téléphonie, d'Internet et de la télévision (réseaux et services).

Sécurité/Qualité : Sécurité domestique, qualité des produits et des services.

Services : Services publics : eau, énergie, transports, communication, services funéraires. Services aux particuliers.

OBJECTIFS

Promouvoir les intérêts collectifs des consommateurs et des locataires auprès des professionnels et des pouvoirs publics par un partenariat économique et social dans le respect de ses engagements. Défendre au quotidien et individuellement les consommateurs par le biais d'informations, de formations et de conseils.

Adhérent Force Ouvrière, vous bénéficiez des services de l'AFOC .

REPRESENTATION AUPRES DES INSTANCES OFFICIELLES

L'AFOC représente les consommateurs dans une cinquantaine d'instances nationales, notamment au Conseil national de la consommation (CNC), à l'Institut National de la Consommation (INC), au Conseil National de l'Alimentation (CNA), à la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC), au Conseil paritaire de la publicité (CCP), au Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP), à la Commission consultative des pratiques commerciales de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), à la commission consultative des épargnants de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à la Commission copie privée et au Comité de pilotage de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR).

L'AFOC représente les locataires à l'Agence nationale d'information sur le logement (ANIL), à la commission nationale de concertation (CNC), au conseil national de l'habitat (CNH), au conseil national de la transaction et gestion immobilière (CNTGI), au comité de suivi DALO, au bureau central de tarification habitation (BCT).

L'AFOC représente aussi les consommateurs dans de nombreuses instances départementales (commissions départementales de surendettement, commissions départementales d'aménagement commercial, conseils départementaux de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, commissions départementales de conciliation logement...). Elle participe également aux réunions de concertation avec de nombreux acteurs du secteur public (EDF, Engie, SNCF, Orange, La Poste...) et du secteur privé.

AFOC antenne de Bayonne 05 59 55 04 54 - afoc64@orange.fr

AFOC antenne de Pau 06 99 00 50 08 - afoc64pau@gmail.com